



# PROJET EPICERIE SOLIDAIRE D'UZES Avec La MUNICIPALITE D'UZES La Communauté des Communes du Pays de L'UZEGE L'association « Tiers Lieu 21 » La BANQUE ALIMENTAIRE DU GARD

# **Sommaire:**

- Présentation de la Banque alimentaire du Gard
- C'est quoi une épicerie sociale et solidaire
- Charte des Banques alimentaires
- Situation de la pauvreté et précarité alimentaire quartiers QPV
- Organisation de l'épicerie solidaire d'UZES
  - o Plan de masse,
  - o plan de situation,
  - o Avant-projet sommaire
  - Expressions des besoins





# Présentation de la Banque Alimentaire du Gard

Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et 29 antennes au niveau national: la gratuité, le partage, le don, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bénévolat et le mécénat.

Pour le Gard, l'association est implantée sur le site du Marché Gare à Nîmes depuis 1990, dans d'anciennes halles aux bestiaux construites dans les années 1950.

L'association est propriétaire d'environ 635 m² et locataire de 322 m² auprès de Nîmes Métropole.

La Banque Alimentaire du Gard (BA30) a toutes les caractéristiques et l'organisation d'une véritable entreprise, à ceci près que l'essentiel de son activité est assuré par des bénévoles.



Dix-huit administrateurs composent le Conseil d'administration, représentant les associations partenaires et les bénévoles. Le CA fixe les orientations de la BA et contrôle leurs exécutions. Le Bureau est l'organe dirigeant de la Banque, sous la houlette de son Président, Joseph Pronesti.



L'équipe de la BA du Gard est composée de 90 bénévoles qui se relaient, 2 services civiques, et de cinq salariés présents tous les jours de la semaine du lundi au vendredi. Elle est renforcée durant toute l'année par des stagiaires de plusieurs établissements (Gaston Darboux, Ecole de la deuxième chance, Établissement Pascal Durand..).

Nous servons chaque jour, à tour de rôle, 91 associations réparties sur tout le territoire du département. Un mobil-home est aménagé pour recevoir les associations au quotidien. Une chambre froide négative de 24 palettes est suffisante. Et une chambre froide positive de 250 m3 n'est pas suffisante pour la bonne conservation des produits frais. Six fourgons réfrigérés, vétustes, sillonnent le département pour la ramasse quotidienne auprès des grandes surfaces et des agro-alimentaires.

L'équipement de levage et de manutention de la BA30, se compose de deux chariots élévateurs et deux gerbeurs et de 4 transpalettes



Une organisation rigoureuse pour appliquer les principes qui régissent la Banque Alimentaire du Gard :

la gratuité, le partage, le don, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bénévolat le mécénat. La formation, (chaine du froid, accueil et écoute des bénéficiaires) L'accompagnement dans l'équilibre alimentaire avec des ateliers cuisines et le respect du Programme national nutritionnel





# Notre défi quotidien : Collecter - Trier - Distribuer -



Dès 7h00 la banque alimentaire commence à préparer une nouvelle journée ou les salariés et bénévoles vont préparer et trier environ 5 tonnes de denrées alimentaires qui vont être distribués à une 15 quinzaine d'associations, partenaires et représentant l'équivalent de 13 000 repas quotidien

La Banque Alimentaire ne reçoit pas de bénéficiaires à l'aide alimentaire. Ce sont nos 91 partenaires qui emportent leur dotation et la répartissent aux bénéficiaires suivant un mode de fonctionnement qui caractérise chaque association :

- · Les colis parent au plus urgent en restaurant celles et ceux qui en ont besoin, mais c'est aussi un contact avec les personnes les plus démunies et déjà un début d'insertion puisqu'il faut respecter les horaires. Les associations peuvent ainsi orienter ces bénéficiaires vers des structures adaptées à leurs autres besoins.
- · Les repas partagés à l'aide des ateliers cuisine, sont une belle source de convivialité car les bénéficiaires redécouvrent ainsi, parfois, des règles de vie. Pour celles et ceux qui ont perdu l'habitude de se nourrir correctement, il est important d'être accompagné pour réapprendre à préparer un vrai repas, à s'asseoir à heures fixes et à partager ce moment de restauration avec d'autres.
- · Les épiceries sociales proposent l'achat de denrées à des bénéficiaires peu solvables (la personne accueillie doit payer entre 10% et 30% du prix du produit, lorsque celui-ci provient d'une Banque Alimentaire). Ils sont ainsi sensibilisés à la valeur des aliments, à la nécessité d'éviter le gaspillage et à la contrainte de hiérarchiser ses dépenses. L'absence de gratuité, la liberté de choix, permet à la personne de se sentir plus autonome et digne en restant consommatrice et en s'associant à une attitude civique soucieuse du développement durable.



# **QUELQUES GRANDEURS PHYSIQUES**

Au cours de l'année 2023, nous avons récolté, trié et distribué 1745 tonnes de denrées Alimentaires qui se répartissent en :

- · Ramasse journalière :995 Tonnes soit 57 % (récupération des retraits alimentaires dans les grandes et moyennes surfaces)
- · Fonds social européen (FSE) : 285 Tonnes soit 16,3 % (essentiellement des produits de longue conservation)
- · Collecte annuelle en grande surface : 158 Tonnes soit 9 % (Dernier W.E de novembre)
- · Dons producteurs et industrie agro et partage avec les autres banques alimentaires d'Occitanie : 227 Tonnes soit 13 %

Nous avons pu aider 42 101 Gardoises et Gardois et distribué l'équivalent de 3 490 000 repas.

Tous les jours, nous trions et distribuons 7 Tonnes de produits alimentaires soit l'équivalent de 13 000 repas quotidien.



# C'est quoi une épicerie sociale et solidaire

Créé en 2014, le Crédit Nationale pour les Épiceries Sociales (CNES) est une **enveloppe financière donnée par l'État français** qui a pour but de fournir des **denrées de qualité** à des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, bénéficiaires des **épiceries sociales et solidaires**.



### **Définition:**

Une épicerie sociale et solidaire fournit des produits en libre choix contre une participation financière, dans un lieu qui se présente comme un commerce de proximité.

L'accès à l'épicerie est accordé, en accord avec les CCAS ou travailleurs sociaux du département, pour une durée déterminée et éventuellement renouvelable.

Un accompagnement personnalisé y est proposé.

# Un objectif, le retour à l'autonomie des personnes accueillies

- ★ La mise à disposition de produits alimentaires entre 10 et 30% de leur valeur marchande
  - **★** Le libre-choix
  - ★ L'accueil et l'accompagnement des personnes
    - à leur arrivée
    - o pendant les achats

Document V1 fait le 10 avril 2024 par Joseph Pronesti, Président de la banque alimentaire du Gard



- o pendant les activités et ateliers qui leur sont proposées
- ★ L'engagement des bénévoles
- ★ L'esprit de partenariat
- ★ La rigueur pour assurer l'hygiène et la sécurité des aliments

# Organisation, Rangement et gestion des stocks

- Maîtriser la chaîne du froid
- Séparer les différents types de produits
- Respecter la règle du PPS (Premier Périmé Premier Sorti)

# Entretien, nettoyage et désinfection des zones de stockages

- Lutter contre les nuisibles
- Assurer l'entretien et la maintenance du matériel
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux et le matériel

# La procédure de prise des températures

• Assurer un registre de suivi des températures



Les Pouvoirs Publics demandent des informations chiffrées à toutes les associations habilitées à l'aide alimentaire. Ces données sont les "indicateurs État" et doivent être transmises aux Banques Alimentaires, qui elles-mêmes les fournissent à la Fédération Française des Banques Alimentaires, qui doit les remonter à la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

# Les données à transmettre :

Qui ?	Quoi ?	Quand ?	Comment ?
Les épiceries sociales et solidaires indépendantes	le nombre de foyers inscrits, de bénéficiaires inscrits, de passages	Trimestriellement et annuellement	avec TICADI
	le nombre de bénéficiaires inscrits répartis par tranche d'âge et par sexe	Annuellement	
	Les volumes distribués	Trimestriellement et annuellement	
Les épiceries adhérentes du réseau : ANDES / UGESS / Croix Rouge / Secours Populaire	le nombre de foyers inscrits et de bénéficiaires inscrits au prorata des volumes reçus de la Banque Alimentaire	Trimestriellement et annuellement	par mail à la Banque Alimentaire
	les volumes reçus de la Banque Alimentaire		



# LES CONTROLES POSSIBLES DES SERVICES DE L'ETAT

	Liée à l'Habilitation (DREETS)	Hygiène et sécurité des aliments (DDPP)
Avoir une procédure écrite d'éligibilité des personnes ayant droit à l'aide alimentaire	X	
Préciser par écrit les <b>possibilités d'accompagnement</b> social	X	
Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (nettoyage des locaux, réalisation de relevés de températures, gestion des dates).  Connaître le GBPH (formation TASA)	X	X
Assurer une <b>gestion comptable des denrées</b> (entrées, sorties, inventaires)	X	
Transmettre ses Indicateurs Etat	X	
Avoir une procédure de conservation de tous les documents (BL, comptabilité matière, relevés des températures, tests gustatifs)	X	

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DDPP: Direction Départementale de la Protection des Populations

GBPH; Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène

TASA: Tous acteurs de la Sécurité Alimentaire



# **CHARTE DES BANQUES ALIMENTAIRES**

# CHARTE NATIONALE







Les épiceries sociales et solidaires participent à la lutte contre la précarité alimentaire\* en proposant des denrées alimentaires, et si possible des produits d'hygiène et d'entretien, contre participation financière Leurs projets s'inscrivent dans les principes de solidarité et de dignité et visent à promouvoir l'émancipation, le renforcement du lien social et la santé par l'alimentation.

La présente charte vient en complément des conditions de l'habilitation\*\* à l'aide alimentaire. Elle établit des critères spécifiques aux épiceries sociales et solidaires afin de faciliter leur développement autour d'un référentiel commun à tous les acteurs ; cela ne saurait exclure toutes initiatives complémentaires.

En signant cette charte, la structure certifie être habilitée\*\* (ou, pour les personnes morales de droit public, respecter les conditions de l'habilitation\*\*\*) et s'engage à respecter les critères définis ci-dessous. Elle affiche dans ses locaux, de façon visible par le public, le document signé et tamponné. Cette charte est complétée par une notice qui apporte des précisions sur les critères définis.

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT

L'épicerie fournit des produits en libre choix contre une participation financière, dans un lieu qui se présente comme un commerce de proximité. L'accès à l'épicerie est accordé pour une durée déterminée et éventuellement renouvelable. Un accompagnement personnalisé y est proposé.

# Modalités d'accès

- Les conditions d'accès sont définies par l'épicerie, dans le respect des règles relatives à la lutte contre la précarité alimentaire. Ces conditions écrites sont communicables et s'appuient sur des critères objectifs.
- Les demandes sont étudiées dans le cadre d'une procédure formalisée.
- Toute personne a le droit de voir sa demande d'accès étudiée.

# Accueil et accompagnement

- L'épicerie propose un temps d'accueil personnalisé. Elle est un lieu d'écoute et de convivialité où la confidentialité est respectée. A minima deux entretiens individuels et confidentiels y sont menés par des personnes formées, externes ou internes à l'épicerie :
  - afin de partager les objectifs personnels auxquels l'accès à l'épicerie contribue;
  - au terme de la durée d'accès, afin de faire un point de situation.
- · L'épicerie propose des temps collectifs animés, en interne ou en externe.

### Organisation matérielle

- L'épicerie, fixe ou itinérante, est aménagée pour s'apparenter à un commerce de proximité: rayonnages, affichage des prix (dont la valeur marchande), espace d'encaissement.
- · Elle propose une offre diversifiée de produits.
- · Les produits sont accessibles en libre choix et dans la mesure du possible en libre-service, dans les limites quantitatives fixées par l'épicerie.
- · La participation financière est proportionnelle à la valeur marchande des produits.



# La pauvreté s'est aggravée en 2023 et touche principalement les femmes

LE 20 NOVEMBRE 2023

La pauvreté s'est aggravée en France en 2023 et touche de plus en plus les femmes, notamment isolées, avec ou sans enfant. Telles sont les deux principales conclusions du Rapport « État de la pauvreté en France en 2023 », publié le 14 novembre par le Secours Catholique.

L'aggravation de la pauvreté tient à la fois à la baisse des revenus et des aides en 2022, et à l'augmentation du coût de la vie – notamment les prix alimentaires (+7,3 %) et de l'énergie (+23,1 %).

Le rapport a été établi à partir de 50 000 fiches renseignées parmi le million de personnes accueillies cette année par l'Association et sollicitant son aide, soit une nette augmentation du nombre de personnes accueillies par rapport à 2021 (elles étaient 780 000).

# Aggravation de la pauvreté en 2023

95 % des personnes rencontrées vivent sous le seuil de pauvreté (soit 60 % du revenu médian français), et près de 75 % vivent même sous le seuil d'extrême pauvreté (soit 40 % du revenu médian) contre 65 % en 2017. La pauvreté s'accroit donc en France, selon le Secours catholique qui note que le niveau de vie médian a baissé de 7,6 % en un an, avec 538 euros mensuels (contre 579 en 2021), soit 18 euros par jour pour subvenir à tous ses besoins : logement, alimentation, ...

En 2022, les personnes au chômage ont enregistré une baisse de 40 euros du niveau de vie médian mensuel. Le non-recours aux droits par leurs bénéficiaires est également en nette hausse : plus d'un tiers des personnes éligibles au RSA ne l'ont pas perçu en 2022. De même, parmi les personnes rencontrées par le Secours catholique, celles qui parviennent à combiner revenus du travail et prestations sociales ont un niveau médian (798 euros) inférieur au seuil d'extrême pauvreté (807 euros en 2022).

La **part des ménages en logement précaire** est de nouveau en hausse : 32,9 % contre 31 % en 2021. L'Association note à ce propos que depuis dix ans, l'évolution le plus significative est la hausse de 15 points de la part des ménages vivant en pension hôtel, ou centre d'hébergement.

# Féminisation de la pauvreté

Cette aggravation de la pauvreté touche principalement les femmes. Celles-ci représentent 57,5 % des personnes rencontrées contre 51 % en 1989.



« Les premières victimes de la pauvreté sont donc les femmes, et surtout les femmes avec enfants ».

Car la pauvreté des femmes se conjugue souvent avec la charge des enfants : 94,4 % des enfants connus du Secours catholique vivent en effet au sein d'une famille où se trouve une femme, qu'elle soit leur mère ou non. Plus de la moitié des ménages avec enfants (52,6 %) sont avec des mères isolées (seulement 6,7 % sont des pères isolés).

Ces mères isolées sont majoritairement jeunes puisque les deux tiers ont moins de 43 ans et sont à 63 % de nationalité française. Elles ont un niveau de vie médian de 583 euros. Elles s'adressent surtout au Secours Catholique avec des demandes d'aides spécifiques : aide alimentaire, aide à l'habillement, aide à l'accompagnement éducatif et scolaire.

La part des étrangères dans la proportion de femmes pauvres a progressé depuis quatre ans, phénomène favorisé par l'arrivée d'ukrainiennes en 2022, fuyant la guerre en Ukraine (trois quarts des réfugiés ukrainiens sont des femmes, le plus souvent avec des enfants). Ces femmes de nationalité étrangère sont surtout touchées par le mal logement (55 % contre 40,9 % en 2012), et près de 3 femmes sur 10 n'ont pas de logement stable, soit nettement plus qu'il y a 10 ans (+ 18,1%). Ce qui signifie qu'aujourd'hui la majorité des femmes étrangères rencontrées vivent dans des hébergements d'urgence ou des logements précaires : la durée médiane d'hébergement est d'ailleurs passée de cinq mois en 2012 à un an et demi en 2022.

Chloé Demeulenaere, secrétaire générale adjointe à la préfecture du Gard, était en visite à Uzès ce mardi matin aux côtés des élus du territoire. (Marie Meunier / Objectif Gard)



Demeulenaere a découvert le café citoyen Amande & co. (Marie Meunier / Objectif Gard) Mardi matin, Chloé Demeulenaere, secrétaire générale adjointe à la préfecture du Gard, s'est rendue à Uzès. Aux côtés des élus du territoire, elle a rencontré les associations et les structures qui oeuvrent auprès des habitants des Amandiers, classés quartier prioritaire de la Ville (OPV).



Cela fait tout juste quatre semaines que Chloé Demeulenaere est entrée dans ses nouvelles fonctions. Alors elle sillonne le département pour mieux s'imprégner des réalités de terrains. Pour l'instant, sa principale mission porte sur les QPV. Ils sont au nombre de 18 dans le Gard. Elle nous confie : "On connaît beaucoup ceux de Nîmes, mais je veux être attentive à chacun. L'idée, c'est aussi d'apporter une vue stratégique d'ensemble sur tout le département. (...) La politique de la Ville, c'est passionnant mais c'est très varié. Cela comprend les aspects de santé, de mobilité, de cohésion sociale, d'urbanisme... On est aussi là pour mettre de l'huile dans les rouages entre tous les partenaires".

La visite du jour était surtout l'occasion de faire connaissance et d'expliquer le rôle qu'aura à jouer la sous-préfète, qui oeuvrera de concours avec Michaël Pulci, délégué de la préfète pour Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Uzès. "On espère être un relais de qualité au quotidien. L'État dispose d'une palette de politiques pour les quartiers prioritaires, on veut apporter la réponse la plus appropriée à vos attentes", a-t-elle indiqué aux élus du territoire. La matinée a débuté par un tour à la MJC, puis au service sports et loisirs de la Ville. "On fait beaucoup d'actions dans les quartiers, mais aussi avec tous les habitants de la ville. On a une bonne relation aux jeunes : quand il y a des tensions, on est là pour faire le relais", explique Salem Maharzi, le directeur du service. Avec sa casquette de coach du Boxing club d'Uzès, il essaye aussi de capter des personnes du quartier.

# "Le point commun entre tous ces lieux, c'est qu'ils sont administrés par des personnes investies à 100% qui font un travail incroyable"

Chloé Demeulenaere a ensuite rencontré Séverine Ricci, coordinatrice enfance et jeunesse, qui travaille au sein de la MIFA (Maison intercommunale des familles et des adolescents). Ouverte depuis septembre 2020, cette structure travaille avec beaucoup de partenaires et propose des espaces pour les jeunes, un service de prévention sur le web, un lieu de prévention "Les pâtes au beurre"...

Direction ensuite le café citoyen Amande & co dans le QPV des Amandiers. Les femmes défilent pour nettoyer leur tapis au karcher. "Avant, ils étaient lavés dans les blocs d'immeuble mais ça mettait de l'eau de partout et c'était sujet de tension. On a donc investi dans cet équipement", prend pour exemple Aline Graça Da Silva, présidente du café citoyen. Amande & co, c'est aussi le Resto d'un jour, les ateliers de renforcement sportif ou tout simplement un endroit où discuter autour d'un café en imprimant un document important. Les plus entraînés peuvent même faire quelques tractions sur le module de street work out, installé depuis le printemps dernier, grâce au financement de la CAF, de la CCPu et de la ville d'Uzès.





Un équipement

de street work out a été installé au coeur du quartier des Amandiers au printemps dernier. (Marie Meunier / Objectif Gard)

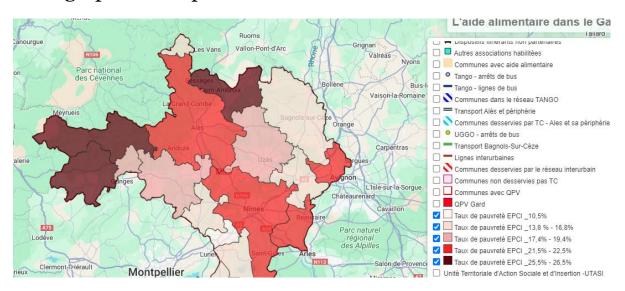
"Le point commun entre tous ces lieux, c'est qu'ils sont administrés par des personnes investies à 100% qui font un travail incroyable. S'ils sont parfois stigmatisés, ces quartiers méritent aussi d'être mis en valeur car de belles choses s'y passent et beaucoup de lien s'y crée", insiste Chloé Demeulenaere. Les investissements qui peuvent y être faits suscitent même parfois la jalousie des autres quartiers non-classés QPV, comme les Mûriers à Uzès, qui pourtant présente des caractéristiques similaires aux Amandiers. C'était aussi une des remarques que les élus ont fait remonter à la sous-préfète lors de cette visite...

# **Marie Meunier**



# CARTOGRAPHIE ETAT DE LA PAUVRETE DANS LE GARD

# Cartographie de la pauvreté dans le GARD

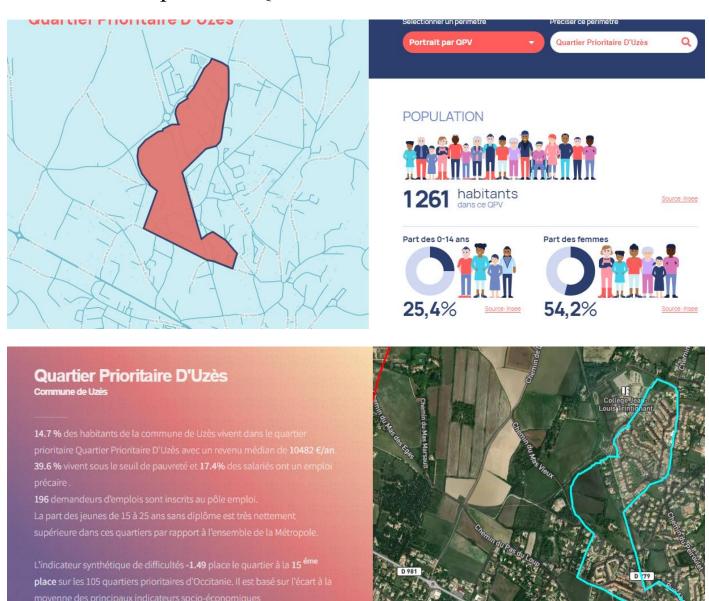


# Cartographie quartiers QPV sur UZES





# Zoom sur les quartiers QPV de la ville d'UZES





# Démographie

La commune de de Uzès compte un seul quartier prioritaire. 1261 habitants résident dans le quartier de Quartier Prioritaire D'Uzès. Ils représentent 15 % de l'ensemble de la population de la commune.

A l'image de l'ensemble des quartiers prioritaires de la France métropolitaine, la part d'étrangers est nettement plus importante que dans les territoires non inscrits à la Politique de la ville. 16.8 % de la population du quartier est d'origine étrangère dont 16.8 % de femmes.









L'indice de jeunesse est un indicateur du niveau de vieillissement de la population. Dans le quartier, cet indicateur est de 1.80. C'est-à-dire qu' y a 1.80 fois plus de moins de 20 ans que de 60 ans et plus dans le

# Revenus, pauvreté et niveau de vie

Avec un niveau de vie plus faible 10482 €/an, le taux de pauvreté relevé dans le quartier est logiquement plus important qu'à l'échelle de la commune

Ainsi, 39.6% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté pational

Par ailleur, le taux de bas revenu s'éléve à 58 6 %

# Revenus, pauvreté et niveau de vie

Avec un niveau de vie plus faible 10482 €/an, le taux de pauvreté relevé dans le quartier est logiquement plus important qu'à l'échelle de la commune

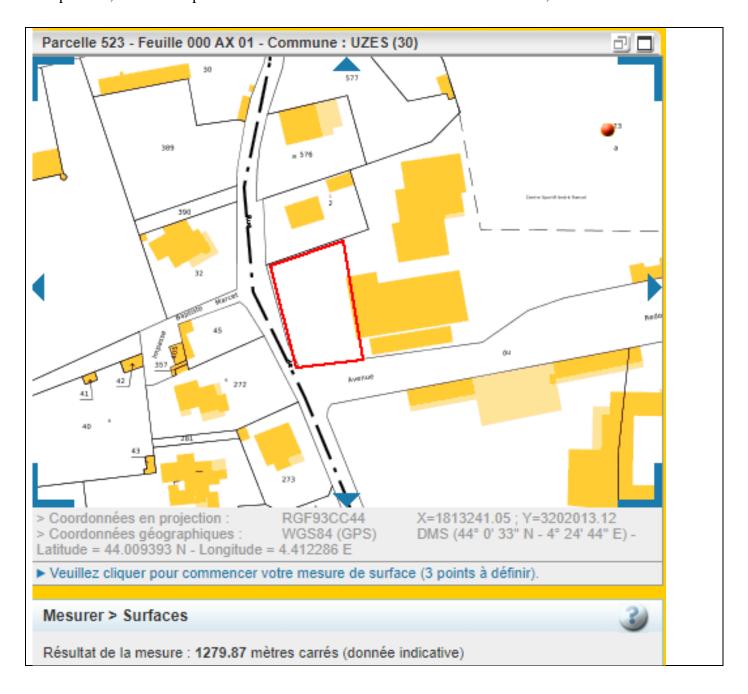
Ainsi, 39.6% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté national.

Par ailleur, le taux de bas revenus s'éléve à 58.6 %.

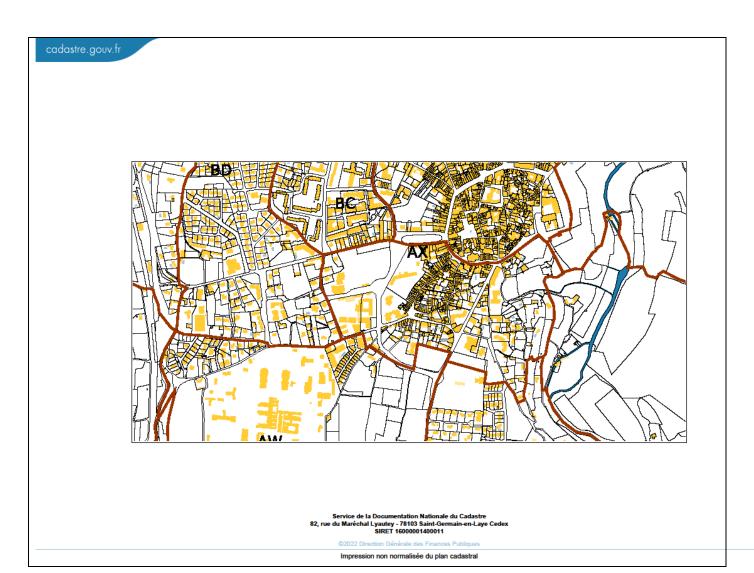


# Organisation de l'épicerie solidaire d'UZES

L'épicerie sociale et solidaire sera située à l'arrière du gymnase du complexe sportif André Rancel à Uzès. La municipalité mettra à disposition une parcelle de 1200 m² environ (mesure cadastrale) section AX. Sur cette parcelle, il faudra implanter une structure modulaire de 80 à 110 m² environ,







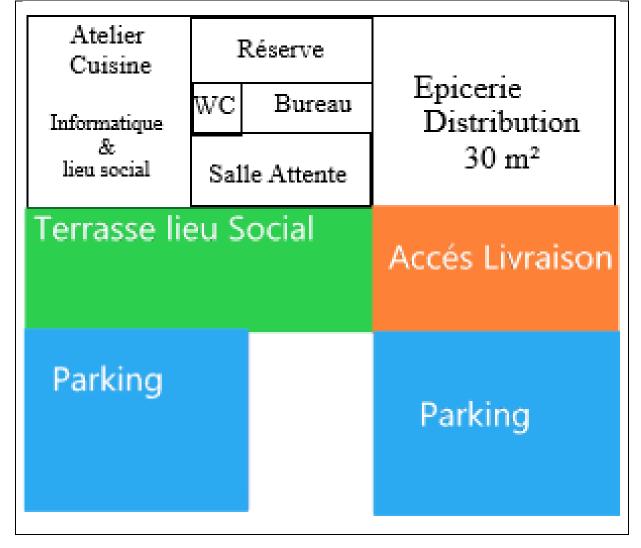




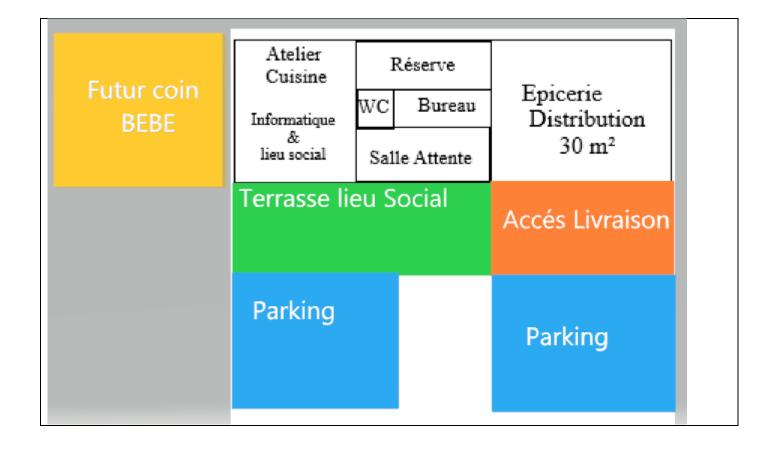














# Réunion du 19 mars 2024

# Etaient présents :

Mme Muriel BONNEAU, adjointe à la ville d'Uzès

M Fabrice VERDIER, adjoint à la ville d'Uzès et Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès M Joseph PRONESTI, Président de la Banque Alimentaire du Gard

Mme Emmanuelle ANDORIN, Présidente de la Coopérative Familles solo et salariée de la Banque Alimentaire

M Olivier RUAULT, fondateur de l'association Tiers-lieu le 21

# Ce qui a été dit

Rappel des intentions de la Mairie d'Uzès

Mise à disposition d'un terrain à proximité du collège Lou Redounet et installation de modules type "algeco" (en plus joli) et VRD (réseaux) pour l'épicerie solidaire.

Prise en charge de certains frais de fonctionnement (loyer, eau, électricité).

Contact direct avec le CCAS d'Uzès.

# Rappel des intentions de la CCPU

Subvention de 6000€ pour l'achat d'équipements (rayonnage, froid).

Déblocage d'une enveloppe annuelle de 5000€ pour acheter des produits aux agriculteurs locaux (dans le cadre du PAT, via le Comité de Promotion agricole).

Contact direct avec les CCAS des autres communes de l'interco.

# Rappel de l'implication de la Banque Alimentaire du Gard

Collecte, livraison et distribution des produits (alimentation, hygiène).

Mise à disposition (temps à définir précisément) d'une salariée pour l'organisation (logistique, vente) de l'épicerie.

Utilisation de son agrément Service Civique pour soutenir la démarche.

# Rappel de l'implication du l'association Tiers-lieu le 21

Assurer la coordination des actions (recrutement et gestion des bénévoles, organisation de l'espace et accueil, support administratif, recherche de financements, communication).

Accompagnement numérique en lien avec les Conseillers Numériques présents sur le territoire (MJC, CSI de St-Ouentin)

Assurer la mise en réseau avec l'ensemble des partenaires locaux pour lever les freins (accompagnement des familles avec les CCAS, information et orientation sur les formations avec l'Espace Entreprise Emploi, insertion professionnelle avec Airelle, création d'entreprise).

Utilisation de son agrément Service Civique pour soutenir la démarche.



# **EXPRESSION DES BESOINS**

Un espace global de 80 à 110 m2, (avec extension vesti-boutique pour de la puériculture 30 m²) comprenant

• Espace de vente : 30m2

• Réserve (sec, conserves, hygiène): 30m2

WC pour PMR : 5m2Bureau confidentiel : 5m2

• Salle d'attente (pour éviter la queue en dehors de l'épicerie) : 10m2

• (en option) Anticiper un futur espace "vesti-boutique" pour de la puériculture : 30m2

# A cela, il ne faut pas oublier:

- Point d'eau, petit équipement pour cuisine (faire manger les salariés/bénévoles sur place)
- Un dispositif de vidéo-surveillance dans l'épicerie
- Un portail sécurisé
- 8 places de parking
- Containers tri sélectif

Un premier barème "reste à vivre" est envisagé pour les personnes bénéficiaires, sur prescription du Département (assistantes sociales) ou les CCAS : 7€ pour les familles, 10€ pour les retraités. Pour les familles monoparentales, le barème sera fixé ultérieurement. Tous les barèmes peuvent évoluer. Les jours d'ouverture de l'épicerie, dans un premier temps, pourront être fixé au mercredi après-midi (liaisons intercommunales de transport), jeudi matin et vendredi. Les autres jours peuvent être utiliser pour d'autres activités (inscriptions, ateliers de transformation de type "beau geste, bonne assiette" de la Banque Alimentaire...).



# Bon de liaison avec les services sociaux de la ville d'UZES

Doss	sier établi le :	par	Nom :		•••••		
<u>Bénéficiaires :</u>							
Nom : Prénom :							
Adresse du domicile :							
Code	e postal :	C	ommune :				
		Situation	Familiale :				
Célibataire : † Marié(e) : † Vie maritale : † Veuf-Ve		Veuve: †					
Divo	rcé : † depuis le :.		Séparé(e):† do	epuis le :			
		Composition	de la famille :				
	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe ( F ou M)	Situation professionnelle ou scolaire		
Demandeur							
Conjoint(e)							
Enfants							
Autres personnes							



BUDGET FAMILIAL				
	RESSOURCES DU MOIS		DEPENSES DU MOIS	
	Monsieur	Madame	Autres personnes au foyer	
Salaires				Loyer
ASSEDIC				EDF
RSA				EAU
Prestations familiales:  AF, CF, ASF, AJE, AES				Chauffage  Electricité,Gaz, Fioul, Bois
APE				Cantine
AAH ou pension d'invalidité				Pension Alimentaire
Rente, AT				Assurance maison Voiture Autres
Pension alimentaire				Téléphone Fixe mobile Internet
Retraite				Echéances crédits
Autres				Impôts
TOTAL				Autres
TOTAL Général des Ressources				TOTAL Général des Charges
Reste à Vivre ( ressources charges)/Nbre de personnes au foyer/ 30 jours =				

Montant du remboursement à la B.F mensuel :...... Tutelle : oui † Non† Organisme et nom du Tuteur

Document V1 fait le 10 avril 2024 par Joseph Pronesti, Président de la banque alimentaire du Gard

.....